



PHOENIX PLUS PÉTROLIER DÉCEMBRE 2019

- **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit »**
- **Code ISIN : FR0013451705**
- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans environ (hors cas de remboursement anticipé)**
- **Période de commercialisation : Du 11/10/2019 au 13/12/2019 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 13/12/2019**
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions**
- **Éligibilité : Unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation⁽²⁾**
- **Produit émis par SG Issuer⁽³⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale**

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽³⁾ Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS A(high)). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 02/10/2019, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'évolution d'un panier diversifié composé de trois actions équipondérées : Total SA (code ISIN : FR0000120271), BP PLC (code ISIN : GB0007980591), Royal Dutch Shell PLC (code ISIN : GB00B03MLX29). Le remboursement du produit « Phoenix Plus Pétrolier Décembre 2019 » est conditionné à l'évolution de ce Panier d'Actions. En cas de baisse du Panier d'Actions de plus de 40% à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par ce panier. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de moins de 40% (inclus) du Panier d'Actions à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 5,56%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 4,50%).

- Un objectif de coupon conditionnel de 2,75% si, à la date de constatation semestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier d'Actions est supérieur ou égal à 75% de son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾.
- Un mécanisme de « Coupon Mémoire » : Si, à la date de constatation semestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier d'Actions est supérieur ou égal à 75% de son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, l'investisseur récupère les éventuels coupons semestriels de 2,75% non versés précédemment.
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du semestre 2 au semestre 19**, si, à la date de constatation semestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier d'Actions est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾.
- Un remboursement du capital à l'échéance⁽¹⁾ si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, le Panier d'Actions n'enregistre pas une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾. **Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà.**

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 13/12/2019 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Phoenix Plus Pétrolier Décembre 2019 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 13/12/2019 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « Phoenix Plus Pétrolier Décembre 2019 » est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Phoenix Plus Pétrolier Décembre 2019 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Le produit verse à l'issue de chaque semestre un coupon de 2,75%⁽¹⁾, si, à la date de constatation semestrielle, le niveau du Panier d'Actions est supérieur ou égal à 75% de son niveau observé à la date de constatation initiale.
- Un mécanisme de « Coupon Mémoire » : Si, à la date de constatation semestrielle, le niveau du Panier d'Actions est supérieur ou égal à 75% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur récupère tous les coupons semestriels de 2,75% éventuellement non versés précédemment.
- À l'issue des semestres 2 à 19, si à la date de constatation semestrielle, le niveau du Panier d'Actions est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial ainsi que le coupon conditionnel de 2,75% majoré d'un Coupon Mémoire éventuel pour chaque semestre écoulé au titre duquel aucun coupon n'aura été versé précédemment.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si le Panier d'Actions a baissé à la date de constatation finale de plus de 40% depuis la date de constatation initiale. Sinon, le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ sera donc positif ou nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ supérieur ou égal à -1,00%.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Le cadre d'investissement du produit étant un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 20 semestres.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du Panier d'actions du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 5,56%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 4,50%).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant le Panier d'Actions.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du produit « Phoenix Plus Pétrolier Décembre 2019 » à l'échéance est très sensible à une faible variation du Panier d'Actions autour du seuil de -40%.
- L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents actions tels que les indices de marchés actions.
- Dans un contexte de marché fortement baissier (niveau du Panier d'Actions toujours inférieur à 75% de son niveau observé à la date de constatation initiale), aucun coupon ne sera versé.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du Panier d'Actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Le niveau du Panier d'Actions est égal à la moyenne arithmétique des niveaux des actions qui le composent.

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL

À chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, jusqu'à l'échéance, on compare le niveau du Panier d'Actions par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾.

CAS FAVORABLE :

Si le niveau du Panier d'Actions est supérieur ou égal à 75% de son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de versement du coupon⁽¹⁾ :

**Un coupon semestriel de 2,75%
+ Un Coupon Mémoire de 2,75% pour chaque semestre écoulé au titre
duquel aucun coupon n'aurait été versé précédemment**

Grâce au mécanisme de « Coupon Mémoire », tous les coupons non versés précédemment sont ainsi récupérés et versés lors du prochain paiement éventuel de coupon.

CAS DÉFAVORABLE :

Sinon, si le niveau du Panier d'Actions est inférieur à 75% de son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾ :

L'investisseur ne reçoit aucun coupon

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Du semestre 2 au semestre 19, à chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, dès que le niveau du Panier d'Actions est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Le coupon conditionnel (défini ci-dessus)
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 5,56% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 4,50%)

Sinon, si le niveau du Panier d'Actions est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue**.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du Panier d'Actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 13/12/2029), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau du Panier d'Actions par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 13/12/2019).

CAS FAVORABLE :

Si le niveau du Panier d'Actions est supérieur ou égal à 75% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 20/12/2029 :

L'intégralité du capital initial
+
Le dernier coupon conditionnel (défini ci-contre)
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 5,56% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 4,50%)

CAS MÉDIAN :

Si le niveau du Panier d'Actions est inférieur à 75% de son niveau observé à la date de constatation initiale mais supérieur ou égal à 60% de ce même niveau, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 20/12/2029 :

L'intégralité du capital initial
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ compris entre 0,00% et 5,34%, ce qui correspond à des Taux de Rendement Annuel Nets⁽²⁾ respectifs de -1,00% et 4,29%)

CAS DÉFAVORABLE :

Sinon, si le Panier d'Actions enregistre une baisse de plus de 40% depuis la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 20/12/2029 :

La Valeur Finale⁽³⁾ du Panier d'Actions
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le Panier d'Actions
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ inférieur ou égal à 1,53%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 0,51%, dans le cas où tous les coupons ont été versés précédemment)

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux du Panier d'Actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

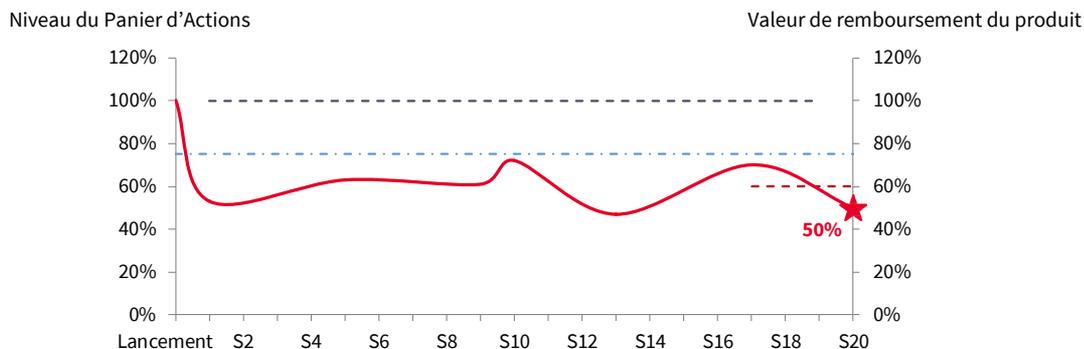
⁽³⁾ La Valeur Finale du Panier d'Actions à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

ILLUSTRATIONS

- Seuil activant le mécanisme de remboursement anticipé à partir du semestre 2 (100%)
- ↑ Versement du coupon conditionnel de 2,75% et de l'éventuel Coupon Mémoire précédemment défini
- ★ Valeur de remboursement du produit
- . - . Seuil de versement du coupon conditionnel (75%)
- - - - Seuil de perte en capital à l'échéance (60%)
- Évolution du Panier d'Actions
- Fin de vie du produit

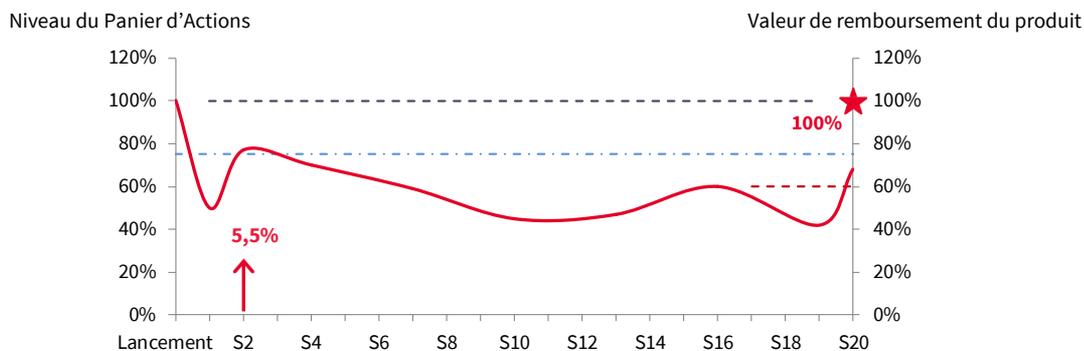
SCÉNARIO DÉFAVORABLE

MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME



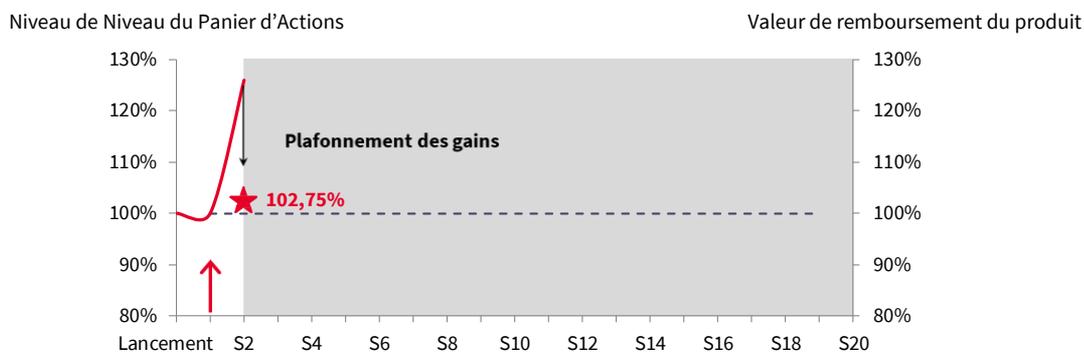
SCÉNARIO MÉDIAN

MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME



SCÉNARIO FAVORABLE

MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

ILLUSTRATIONS

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME

- À chaque date de constatation semestrielle, du semestre 1 au semestre 19, le niveau du Panier d'Actions est inférieur à 75% de son niveau observé à la date de constatation initiale. **Aucun coupon n'est alors versé à l'issue de ces semestres et le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.**
- À l'issue des 10 ans, le Panier d'Actions est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial (soit -50% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors La Valeur Finale⁽²⁾ du Panier d'Actions, soit 50% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans le Panier d'Actions⁽³⁾, soit -6,68%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -7,61%.
- **Dans le cas défavorable où le Panier d'Actions céderait plus de 40% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

SCÉNARIO MÉDIAN

MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME

- À la deuxième date de constatation semestrielle, le niveau du Panier d'Actions est supérieur ou égal à 75% de son niveau observé à la date de constatation initiale. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors un coupon de 2,75% à l'issue de ce semestre majoré d'un Coupon Mémoire de 2,75% au titre du semestre 1, soit un coupon semestriel de 5,50%.**
- À chaque date de constatation semestrielle, du semestre 2 au semestre 19, le Panier d'Actions est en baisse depuis la date de constatation initiale. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'issue des 10 ans, le Panier d'Actions enregistre une baisse de 32% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 0,56%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -0,44%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -3,77% pour un investissement direct dans le Panier d'Actions⁽³⁾.

SCÉNARIO FAVORABLE

MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME

- À la première date de constatation semestrielle, à l'issue du semestre 1, le niveau du Panier d'Actions est supérieur ou égal à 75% de son niveau observé à la date de constatation initiale. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors un coupon de 2,75% à l'issue de ce semestre.
- À la deuxième date de constatation semestrielle (à l'issue du semestre 2), le Panier d'Actions est en hausse depuis la date de constatation initiale (soit +26% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée du coupon conditionnel au titre de ce semestre, soit 102,75% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 5,44%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 4,38%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 25,3% pour un investissement direct dans le Panier d'Actions⁽³⁾, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du Panier d'Actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ La Valeur Finale du Panier d'Actions à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

⁽³⁾ Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans le Panier d'Actions est calculé hors frais et hors dividendes.

⁽⁴⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR L'ACTION TOTAL :

TOTAL S.A. explore, produit, raffine, transporte et commercialise du pétrole et du gaz naturel. La société exploite également une branche chimie qui produit du polypropylène, du polyéthylène, du polystyrène, du caoutchouc, de la peinture, de l'encre, des adhésifs et des résines. TOTAL gère aussi un réseau de stations-service en Europe, aux USA et en Afrique.

En euros



Création	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Chiffre d'affaires	Résultat net part du groupe	Dettes nettes	Capitaux propres
1924	Exploitation et production de pétrole	A+	Aa3	102 447 M\$ au 30/06/2019 (102 151 M\$ au 30/06/2018)	5 867 M\$ au 30/06/2019 (6 357 M\$ au 30/06/2018)	31 011 M\$ au 30/06/2019 (23 773 M\$ au 30/06/2018)	119 224 M\$ au 30/06/2019 (120 263 M\$ au 30/06/2018)

Se référer au site internet de Total SA pour plus d'informations : <https://www.total.com/fr/actionnaires>

Sources : Bloomberg et site internet de Total SA, au 01/10/2019

ZOOM SUR L'ACTION ROYAL DUTCH SHELL :

Royal Dutch Shell PLC, via ses filiales, a des activités d'exploration, production et raffinage de pétrole. La société produit des combustibles, des produits chimiques et des lubrifiants. Elle possède et gère aussi un réseau de stations-service dans le monde entier.

En euros



Création	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Revenus	Résultat net, GAAP	Dettes nettes	Capitaux propres
1907	Industrie Pétrolière	AA-	Aa2	329 138 M€ en 2018 (270 696 M€ en 2017)	19 790 M€ en 2018 (11 510 M€ en 2017)	43 733 M€ au 31/12/2018 (54 361 M€ au 31/12/2017)	176 854 M€ au 31/12/2018 (164 541 M€ au 31/12/2017)

Se référer au site internet de Royal Dutch Shell PLC pour plus d'informations : <https://www.shell.fr/about-us.html>

Source : Bloomberg, au 01/10/2019

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR L'ACTION BP PLC :

BP p.l.c. est une société pétro-chimique. Elle est engagée dans l'exploration et la production de pétrole et de gaz naturel, raffine, commercialise et distribue des produits pétroliers, génère de l'électricité à partir de l'énergie solaire, et fabrique et distribue des produits chimiques - y.c. acide téréphthalique, acide acétique, acrylonitrile.



Création	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Revenus	Résultat net, GAAP	Dette nette	Capitaux propres
1909	Industrie Pétrolière	A-	A1	298 756 M\$ en 2018 (240 208 M\$ en 2017)	9 383 M\$ en 2018 (3 389 M\$ en 2017)	42 783 M\$ au 31/12/2018 (37 329 M\$ au 31/12/2017)	101 548 M\$ au 31/12/2018 (100 404 M\$ au 31/12/2017)

Se référer au site internet de BP pour plus d'informations : <https://www.bp.com/en/global/corporate/investors/>

Source : Bloomberg, au 01/10/2019



LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le Panier d'Actions
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS A(high)). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 02/10/2019, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Devise	EUR
Code ISIN	FR0013451705
Panier d'Actions	Panier de trois actions équipondérées : <ul style="list-style-type: none"> Action Total (Code Bloomberg : FP FP Equity) Action BP PLC (Code Bloomberg : BP/ LN Equity) Action Royal Dutch Shell PLC (Code Bloomberg : RDSA NA Equity)
Éligibilité	Unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Offre au Public	Aucune
Protection du capital	Pas de protection du capital
Prix d'émission	99,91% de la Valeur nominale
Période de commercialisation	Du 11/10/2019 au 13/12/2019. Pendant cette période, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 0,5% pour atteindre 100% de la valeur nominale le 13/12/2019. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 13/12/2019. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Valeur nominale	1 000 EUR
Date d'émission	11/10/2019
Date d'échéance	20/12/2029
Dates de constatation semestrielle	13/12/2019 (initiale) ; 15/06/2020 ; 14/12/2020 ; 14/06/2021 ; 13/12/2021 ; 13/06/2022 ; 13/12/2022 ; 13/06/2023 ; 13/12/2023 ; 13/06/2024 ; 13/12/2024 ; 13/06/2025 ; 15/12/2025 ; 15/06/2026 ; 14/12/2026 ; 14/06/2027 ; 13/12/2027 ; 13/06/2028 ; 13/12/2028 ; 13/06/2029 ; 13/12/2029 (finale)
Dates de remboursement anticipé	21/12/2020 ; 21/06/2021 ; 20/12/2021 ; 20/06/2022 ; 20/12/2022 ; 20/06/2023 ; 20/12/2023 ; 20/06/2024 ; 20/12/2024 ; 20/06/2025 ; 22/12/2025 ; 22/06/2026 ; 21/12/2026 ; 21/06/2027 ; 20/12/2027 ; 20/06/2028 ; 20/12/2028 ; 20/06/2029
Dates de versement des coupons	22/06/2020 ; 21/12/2020 ; 21/06/2021 ; 20/12/2021 ; 20/06/2022 ; 20/12/2022 ; 20/06/2023 ; 20/12/2023 ; 20/06/2024 ; 20/12/2024 ; 20/06/2025 ; 22/12/2025 ; 22/06/2026 ; 21/12/2026 ; 21/06/2027 ; 20/12/2027 ; 20/06/2028 ; 20/12/2028 ; 20/06/2029 ; 20/12/2029
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1% de la Valeur Nominale
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,5% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
Publication de la valeur liquidative	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 13/12/2019 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalyse

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis" (« Non-United States persons »), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CORPORATE
& INVESTMENT BANKING**

17 cours Valmy - 92987
Paris La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann,
75009 Paris

Société Anonyme – Capital Social :
1 066 714 367,50 euros au 1^{er} août 2019
B 552 120 222 RCS Paris - APE 651C
N° SIREN : 552 120 222 000 13

Société Générale est un établissement
de crédit de droit français agréé par l'ACPR